



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 186-21

**Objet :** *RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la refonte de sites internet*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 186-21

objet **RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la refonte de sites internet**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'en juillet 2016, Grand Chambéry s'est doté d'une plateforme numérique permettant la création et la gestion de sites internet. Cet outil était destiné à être ouvert aux communes de l'agglomération souhaitant refondre leurs sites Internet pour des coûts réduits et compétitifs.

Les communes de Chambéry, Cognin, La Ravoire, Saint-Alban-Leysse et Saint-Baldoph ont développé leurs nouveaux sites Internet sur la base de cette plateforme.

Le marché liant Grand Chambéry à la société Business Interactive Eolas étant arrivé à terme, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Grand Chambéry souhaite à nouveau proposer à ses communes membres d'adhérer à une convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution (CMS), la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, le support, les formations pour le site internet de Grand Chambéry et des communes du territoire souhaitant rejoindre le groupement de commandes.

Il est donc proposé de conclure une convention de groupement de commandes, dont le rôle de coordonnateur, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry. Le groupement est composé de Grand Chambéry et des communes de :

- Barberaz,
- Challes-les-Eaux,
- Cognin,
- Ecole,
- Lescheraines,
- La Motte-en-Bauges,
- Saint-Alban-Leysse,
- Saint-Cassin,
- Saint-Jeoire-Prieuré
- La Thuile.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la refonte de sites internet,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 186-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la refonte de sites internet

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) : Convention de groupement de commande

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26404H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26404H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au